

FLASH INFO CGT

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

L'ADMINISTRATION MAINTIENT L'OPACITÉ DE L'AVANCEMENT ET DE LA PROMOTION

Selon la loi, les objectifs des Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont, pour les collectivités et établissements publics, de "définir leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et leurs orientations et critères généraux en matière d'avancement de grade et de promotion interne".

POUR LA CGT, CES LDG, ISSUES D'UNE RÉFORME QUE NOUS CONDAMNONS, NE SONT LÀ QUE POUR EMPECHER LA PLUS IMPORTANTE DES COMPÉTENCES DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ÉLUS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) : DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS ET VOS CARRIÈRES.

Certaines lignes directrices de gestion relèvent plus de déclarations incantatoires, sans réel objectif mesurable et aucun moyen annoncé pour y parvenir.

Pire, pour certaines d'entre elles, nous restons convaincus qu'elles remettent en cause vos intérêts.

La promotion et la valorisation des parcours professionnels, voulues par l'administration, restent nos principaux points d'opposition à ces LDG.

Lors de la réunion du 11 janvier, l'ensemble des organisations syndicales s'est plaint de l'opacité de l'avancement et de la promotion interne dans nos établissements.

Elles proposaient de rétablir une sorte de « notation » en définissant des valeurs pour chaque item de l'entretien professionnel.

À l'occasion de la mise en place de l'entretien professionnel, il y a 15 ans, cette idée avait été avancée et défendue par notre syndicat CGT NMCA. L'Administration l'avait rejetée avec l'appui des autres organisations syndicales.

À l'issue de la réunion, l'Administration a renvoyé cette proposition à l'arbitrage des Politiques, à savoir : la redéfinition des items de l'entretien professionnel, une hiérarchisation de ceux-ci et la détermination d'une "notation" pour chacun d'entre eux, permettant ainsi un avancement et une promotion déterminés sur la "notation" obtenue par l'agent.

Nous avons été informés que notre proposition d'une notation et d'une hiérarchisation des items, garantissant des critères objectifs, transparents et pouvant objectiver votre carrière, avait été refusée.

**POUR LA CGT NMCA, CETTE DÉCISION EST INACCEPTABLE !
ELLE N'EST QUE LE REFLET D'UN DIALOGUE SOCIAL DE FAÇADE !**

NOTRE SYNDICAT CONTINUE À DÉFENDRE :

- Un calcul des ratios d'avancement plus sincère et réaliste et que l'intégralité des postes ainsi ouverts soit pourvue ;
- La prise en compte de la situation particulière des agents ayant atteint, à l'ancienneté, leur dernier échelon du grade ;
- Des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement classés par ordre de mérite, conformément à la réglementation en vigueur.

Ce QR code vous permet de prendre connaissance du dossier présenté en Comité Technique et de la déclaration liminaire de notre syndicat



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, AVENUE JEAN MÉDECIN 06000 NICE - TEL : 04.97.13.24.11

L'ARÉNAS - IMMEUBLE LE PHARE - 405, PROMENADE DES ANGLAIS 06202 - NICE CEDEX 3 TEL : 04.89.98.14.51

MAIL : SYNDICAT.CGT@VILLE-NICE.FR SITE INTERNET : CGTNMCA.FR PAGE FACEBOOK : @CGTNMCA